



MED IN SCENARIO RÈGLEMENT 2026

15e CONCOURS D'ÉCRITURE SCÉNARISTIQUE

Festival Les Nuits MED di u Filmu Cortu

INSCRIPTION JUSQU'AU 1^{er} MARS 2026

PRIX

- Une résidence d'écriture pour les cinq premiers lauréats
- Un Premier Prix à la production avec France Télévisions décerné après la résidence d'écriture pendant le festival

PRÉAMBULE

La DIFFUSION KVA organise en partenariat avec France Télévisions, la Collectivité de Corse (en partenariat avec le CNC), Corsica Pôle tournages, Images dotation, et le DU CREATACC (Università di Corsica) la **15e résidence de scénario de court métrage en Corse pendant le festival itinérant Les Nuits MED di u Filmu Cortu**.

1 - OBJET DU CONCOURS

La diffusion KVA (en partenariat avec la Collectivité de Corse et le Centre National du Cinéma et de l'Image animée) a pour objectif principal de soutenir et promouvoir la création dans les territoires de la Corse et de la Méditerranée. Elle est également responsable du dispositif « Talents en Court in Corsica é Méditerranée », qui vise à soutenir les jeunes auteurs-réalisateurs dans l'écriture de leur film. Dans le cadre du festival itinérant Les Nuits MED di u Filmu Cortu, la résidence d'écriture scénaristique Med In Scenario accompagne un second projet de court-métrage depuis l'écriture du scénario jusqu'à sa diffusion en collaboration avec France Télévisions, partenaire exclusif.

La résidence d'écriture scénaristique s'adresse à des auteurs – réalisateurs qui ont déjà réalisé un court métrage suivi d'une projection de son film dans un cinéma et/ou sélectionné dans un festival et/ou diffusé par une chaîne de télévision. Les candidats concourent avec un scénario original d'une fiction de moins de vingt minutes qui sera tournée en Corse. Les lauréats seront accompagnés pendant une résidence d'écriture. Ensuite, ils présenteront leur projet oralement devant des professionnels à l'occasion du Festival itinérant Les Nuits MED di u Filmu Cortu. En fin de résidence, le jury France Télévisions décernera **un Premier prix à la production doté d'un préachat (18 000€ - Dix huit mille euros) de l'émission Histoires courtes (sur France 2)**. *(Il est fortement recommandé de visionner les émissions Libre Court sur France 3 et Histoires Courtes sur France 2 qui ont soutenu les films des éditions précédentes pour se faire une idée des films retenus. Les émissions sont sur les antennes et aussi en replay : <https://www.france.tv/france-3/libre-court/> <https://www.france.tv/france-2/histoires-courtes/>)*

Les membres du jury apporteront des conseils aux autres lauréats pour poursuivre le développement de leur projet.

Les dates et lieux de la résidence : 1^{ère} semaine de juin 2026. La sélection officielle sera normalement annoncée à l'occasion du Festival de Cannes au Pavillon de France Télévisions le 18 mai dans l'après midi.

2 - CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ

- Être un auteur – réalisateur et majeur.
- Avoir déjà réalisé un premier film sélectionné dans un festival et/ou projeté dans un cinéma et/ou diffusé sur une chaîne de télévision. (Les films d'école et les autoproductions qui ont eu une distribution sont acceptés).
- Le scénario de fiction est de quinze minutes minimum et ne doit pas dépasser **20 minutes** et doit être adapté pour un tournage sur le territoire de la Corse. Il peut s'agir d'un deuxième, troisième ou quatrième film.
- Le scénario est écrit ou traduit en langue française. Les dialogues en langue **corse, catalane, italienne ou en dialecte arabe** sont admis mais ils seront traduits en langue française. L'auteur garantit qu'il s'agit d'une **œuvre originale et il assure la protection de son œuvre**.
- Il ne sera admis qu'un seul scénario par candidat. Si un candidat envoie deux projets, ils seront tous les deux exclus du concours.
- Il ne sera admis qu'un seul résident par projet, même en cas de co-écriture. Auquel cas, le résident s'engage à signer une attestation qui stipule qu'il sera le réalisateur du film.
- Les auteurs – réalisateurs qui ont déjà concouru lors d'une session précédente de *Med In Scénario* ne peuvent pas présenter le même projet. Ils doivent présenter un scénario neuf et original. **Ceux qui ont remporté le Prix France Télévisions à Med in Scénario ne peuvent plus présenter de projet en raison de l'objet de la résidence**.
- **L'auteur – réalisateur s'engage à être disponible au mois de juin sur toute la période de la résidence pour participer à la présentation du projet devant le jury France Télévisions, à la remise des Prix et lors de l'itinérance du festival.**

- Attestation sur l'honneur par laquelle l'auteur, s'il remporte le Grand Prix (scénario primé et, suite à sa réalisation, préacheté par France Télévisions), ainsi que sa société de production, s'engagent — de manière non négociable — à réserver la première projection en avant-première du court-métrage exclusivement au festival *Les Nuits Méditerranéennes* ou à un évènement organisé par Diffusion KVA avec France Télévisions, dans le cadre de la programmation itinérante annuelle du festival.

3 - L'ORGANISATION DU CONCOURS

- Une présélection des projets est **organisée en partenariat avec le Du Creatacc de l'Università di Corsica**.
- Une commission composée de professionnels choisira les cinq lauréats de la résidence d'écriture parmi les candidatures présélectionnées. Un des cinq lauréats sera résident corse (Une liste d'attente sera établie en cas de désistement d'un candidat).
- Les cinq lauréats seront informés de leur sélection avant le festival de Cannes.
La présence sur toute la période est indispensable. (Aucune arrivée pendant la résidence ou un départ le jour de la clôture ne sera accepté, faute d'annuler la sélection de l'auteur.)
- **La résidence d'écriture se déroulera normalement du 1^{er} au 5 juin 2026.**
- Le 4^e jour : Les auteurs – réalisateurs enverront une nouvelle version du scénario à midi aux membres du jury de France Télévisions. Le soir du 4^e jour, les lauréats présenteront oralement leur projet devant un public et le jury. Le jury peut demander de rencontrer individuellement les lauréats à la suite des « Pitchs ».
- La remise du Prix aura lieu pendant le Festival itinérant en présence de France Télévisions.

4 - DEPÔT DE LA DEMANDE ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les candidatures devront être envoyées par le candidat avant le **PREMIER (1^{er}) MARS 2026 à minuit**.

- Par voie électronique pour l'inscription et d'un courriel comportant le dossier numérique relié en une seul format PDF 6mo, à l'adresse medinscenario@lesnuitsmediterraneennes.com (L'accusé de réception électronique faisant foi) accompagné d'un virement (RIB ci-dessous et en ligne).

2 solutions pour les frais d'inscriptions : [sur Hello Asso Diffusion KVA ICI](#) ou Envoyer un virement bancaire d'un montant de 20€ (Vingt euros) suivant les coordonnées suivantes:

**RIB DIFFUSION KVA 20600 FURIANI IBAN : FR76 1460 7000 5405 4195 3853 353
BIC : CCBPFRPPMAR Domiciliation : BPMED BASTIA-CAMPINCHI**

Avec le libellé : Titre du projet + code postal + Règlement inscription MED IN SCENARIO 2025.

L'organisateur : Diffusion KVA – MED IN SCENARIO Bâtiment A1 Résidence le Bastio 20600 FURIANI Haute-Corse.

5 - COMPOSITION DU DOSSIER

(Couverture – Résumé – Lien viméo ou autres (avec mot de passe obligatoire) du précédent court-métrage - Scénario - Note d'intention - CV de l'auteur (sur une seule page A4 avec sa photo) – Le règlement signé – Attestation de domicile (facture) – photocopie de la carte d'identité recto-verso - Rassemblés en un seul dossier en format PDF 6 mo maximum (très important))

Le dossier devra obligatoirement comprendre tous les documents suivants (EN UN SEUL FICHIER PDF DE 6 MO MAXI) pour être admis au concours :

1. La fiche d'inscription complétée en ligne à l'adresse suivante : [ICI](#)
2. Le présent règlement portant la mention « Lu et approuvé » daté et signé (à joindre dans le dossier complet)
3. Un règlement sur [hello Asso KVA ICI](#) ou un virement couvrant les frais d'inscription de **20 € (vingt euros)**.
4. **Le dossier du film comprenant dans l'ordre :**
 - I. Une page de couverture portant le titre, le nom de l'auteur et ses coordonnées
 - II. **INDISPENSABLE : Titre et lien internet du précédent court-métrage (Un lien vers un film précédent avec ou sans mot de passe mais ayant une validité jusqu'à la fin du mois de décembre 2026, ainsi que l'autorisation de diffusion restreinte de la société de production s'il y a lieu).**
 - III. **INDISPENSABLE : Attestation sur l'honneur de l'auteur en cas d'obtention du Prix France Télévisions (ci-dessous)**
 - IV. Le synopsis ou résumé
 - V. Le scénario sous forme de continuité dialoguée avec les pages numérotées.
 - VI. La note d'intention
 - VII. Le CV de l'auteur (ou des auteurs) **avec une photo sur une seule page A4.**
 - VIII. Eventuellement une note de réalisation.
 - IX. S'il y a lieu, une indication sur un producteur pressenti.
 - X. Si l'auteur réalisateur a l'intention de travailler avec un compositeur, merci de joindre une note d'intention musicale et le CV du compositeur.
 - XI. **INDISPENSABLE : La copie d'une pièce d'identité et une quittance de loyer**

6 – COMMUNICATION

Les lauréats signeront une convention avec la DIFFUSION KVA concernant les conditions d'accueil et de suivi de la résidence d'écriture. Ils s'engagent à participer à toutes les actions et rencontres proposées pendant la résidence et à autoriser toute publication les concernant sur les réseaux sociaux et autres médias sur leur sélection.

L'auteur du GRAND PRIX (France Télévisions) a signé une convention comprenant les mentions à faire figurer au générique du film et les conditions de publicité entre la société de production choisie et Diffusion KVA. De plus, l'auteur et la société de production choisie s'engageront à accorder à France Télévisions et à Diffusion KVA le droit d'organiser une projection en avant-première du court-métrage (scénario primé et suite à sa réalisation) dans le cadre de la programmation itinérante (annuelle) du festival Les Nuits MED du Filmu Cortu. La DIFFUSION KVA aura donc le droit de disposer de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de ses activités **non commerciales**. Une copie du film sera déposée à la DIFFUSION KVA qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive en accord avec la Société de production.

SIGNATURE RÈGLEMENT ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'AUTEUR/TRICE

Je soussigné(e), , atteste sur l'honneur que, dans l'hypothèse où je remporterais le Grand Prix (scénario primé et, suite à sa réalisation, préacheté par France Télévisions), je m'engage, ainsi que la société de production qui produira le court-métrage, de manière non négociable, à réserver la première projection en avant-première du court-métrage exclusivement au festival Les Nuits Méditerranéennes ou à un évènement organisé par Diffusion KVA avec France Télévisions, dans le cadre de la programmation itinérante annuelle du festival.

Mentions obligatoires à faire figurer au générique du film :

- « **Avec le soutien du Festival Les Nuits Méditerranéennes** »
- « **Grand Prix – Scénario préacheté par France Télévisions** »
- « **En partenariat avec Diffusion KVA** »

Conditions de publicité entre la société de production choisie et Diffusion KVA:

- La société de production s'engage à mentionner Diffusion KVA dans toute communication publique relative au film (communiqués, affiches, réseaux sociaux, annonces officielles, etc.).
- Diffusion KVA pourra librement communiquer sur le film, son auteur et sa production dans le cadre des actions de valorisation du festival et de sa programmation itinérante, sans contrepartie financière.
- Toute action promotionnelle conjointe entre la société de production et Diffusion KVA devra être validée par les deux parties avant diffusion.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

L'AUTEUR/TRICE – REALISTEUR/TRICE

Signature, précédé de « lu et approuvé »

LA SOCIETE DE PRODUCTION EVENTUELLE

Cachet et Signature, précédé de « lu et approuvé »